

LA FILIÈRE CANNE-SUCRE,

MOBILISÉE POUR DÉFENDRE LES SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES ULTRAMARINS



David Dijoux®

La filière Canne-Sucre de La Réunion, forte de plus de trois siècles d'histoire, reste aujourd'hui l'un des piliers économiques de l'île. Si elle incarne une part essentielle de l'identité réunionnaise, **elle joue également un rôle stratégique dans la souveraineté alimentaire et énergétique du territoire.** Elle est ainsi plus que jamais d'actualité, résolument tournée vers l'avenir et **engagée à défendre les spécificités des Outre-mer.**

UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

À travers la valorisation énergétique de la bagasse et de la mélasse, **la filière Canne-Sucre est devenue un acteur clé de la transition énergétique de La Réunion.** Chaque année, l'énergie produite permet de couvrir près de 50 % de la consommation d'énergie renouvelable locale¹.

Première source d'énergie renouvelable du territoire, la filière contribue directement à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique. Elle illustre concrètement le rôle que peut jouer une filière locale dans la construction d'une souveraineté énergétique réunionnaise, indispensable à la résilience économique de l'île.

UN SOCLE STRUCTURANT POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Principale culture de La Réunion, **la canne à sucre fait vivre près de 2 300 exploitations cannières** (soit environ 40 % des exploitations réunionnaises)² et **est cultivée sur 55 % de la Surface Agricole Utile (SAU) de l'île³.**

La canne à sucre, culture semi-pérenne adaptée au relief et au climat, est une des rares cultures disposant d'une garantie de débouchés. Cette stabilité permet aux exploitants de s'engager dans des démarches de diversification agricole, consacrant en moyenne 10 % de leurs surfaces à d'autres cultures ou à l'élevage².

Cette organisation contribue directement au renforcement de la souveraineté alimentaire : **La Réunion assure plus de 70 % d'autosuffisance sur les produits agricoles frais⁴.** La filière Canne-Sucre agit ainsi comme un socle structurant, au cœur d'un modèle agricole interdépendant, équilibré et résilient.



David Dijoux®

2026 : UN CONTEXTE DÉTERMINANT POUR L'AVENIR DES PRODUCTIONS ULTRAMARINES

Cette année, l'Union européenne redéfinit son prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034) et de nombreuses incertitudes pèsent sur le maintien du « programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité », communément appelé POSEI.

Distinct de la PAC, le **POSEI est un instrument juridique spécifique, adapté et vital pour l'agriculture et les filières agroalimentaires des régions ultrapériphériques (RUP)** de l'Union européenne et permet la mise en place de dispositifs adaptés aux environnements de production insulaires et tropicaux.

L'enveloppe financière globale du POSEI n'a pas évolué depuis 2011 et est devenue largement insuffisante compte tenu des niveaux d'inflation que les économies ont connu depuis cette date, de l'arrivée de nouveaux bénéficiaires à l'instar de Mayotte, de l'augmentation des capacités productives en Guyane et de l'émergence de nouvelles filières agricoles.

UNE MOBILISATION UNANIME DES FILIÈRES ULTRAMARINES

La filière Canne-Sucre est largement mobilisée aux côtés de la Production locale réunie de La Réunion (PLR)* ainsi que de toutes les forces vives des RUP pour obtenir le maintien de cet outil juridique dédié et autonome et le renforcement de son budget en cohérence avec l'augmentation des besoins.

Lors du Salon International de l'Agriculture (SIA), **l'ensemble des filières agricoles ultramarines de l'Union européenne a remis un courrier au Président de la République, Emmanuel Macron**, pour l'appeler à porter une position forte pour sécuriser le POSEI et le doter de moyens supplémentaires.

La PLR a lancé un appel à l'ensemble des élus réunionnais pour leur demander de s'engager pleinement sur ce dossier stratégique pour leur demander de s'engager pleinement sur ce dossier stratégique pour un avenir durable de l'agriculture de notre île.

*Membres de la PLR : l'ADIR, l'ARIBEV, l'ARIV, l'ARIFEL, l'ARIPA et le Syndicat du Sucre.

Sources : ¹Bilan OER, moyenne 5 ans 2019-2023 - ²Reporting foncier 2024 : CTICS, DAAF, TOI, SSR - ³DAAF de La Réunion, Mémento 2025 - ⁴Agreste, « Recensement agricole 2020 - Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer », mars 2022.

La mobilisation de toutes les forces vives des filières ultramarines continuera de s'intensifier au fil des semaines pour défendre les spécificités des territoires ultramarins : **maintenir le POSEI, ce pilier stratégique pour les RUP, n'est pas une option mais une question vitale pour l'avenir des filières agricoles et la souveraineté alimentaire des territoires ultramarins.**

Un moment historique, décisif et capital se joue pour l'avenir des territoires ultramarins.



La Production locale réunie de La Réunion

Les données clés de la filière



1^{er} poste d'exportation

70% des exportations réunionnaises de produits fabriqués à La Réunion en valeur (avec le rhum)



Un modèle d'économie circulaire

100% des produits et co-produits valorisés



1^{er} producteur européen

80% de la production européenne de sucre de canne



1^{ère} source d'énergie

renouvelable locale de l'île



1^{er} employeur privé et agricole

15 000 emplois directs, indirects et induits



Le pivot de la souveraineté alimentaire

La Réunion assure plus de 70% d'autosuffisance sur les produits agricoles frais



SYNDICAT DU
sucre
DE LA RÉUNION

**DÉCOUVREZ
NOTRE NOUVEAU
SITE INTERNET**

www.sucre.re